

PRESENTS : Messieurs Pierre HERBET, Alain POYART, Alain DELTOUR, Michel LO GIACO, Michel LEFBVRE, François LOUVEGNIES, Daniel DAZIN, Michel DELVALLEE, Sylvain JENOT, Daniel JOPEK, Philippe LETY, Mesdames Zarah GHEZZOU, Colette WATREMEZ.

EXCUSES AVEC PROCURATION : Messieurs Jean-Luc PERAT et André LEGRAND avec pouvoir donné respectivement à Messieurs François LOUVEGNIES et Pierre HERBET.

EXCUSEE : Madame Danielle DRUESNES.

ABSENTS : Messieurs Bernard LARZET, Michel MANESSE, André DUCARNE, Henri BOUTE, Bernard CARPENTIER, Bernard CHAUDERLOT, Denis DEGARDIN, Serge DEVORSINE, Pierre DEVREESE, Xavier DUBOIS, Francis DUPIRE, Alain DURIGNEUX, Jean-Luc FIERAIN, Jean-Claude FOVEZ, Claude GARY, Jean-Yves HERBEUVAL, Mickaël HIRAUX, Nicola LEBLANC, Yvon MILLE, Nicolas NESEN, Abdelkarim NEZZARI, Roger PRINCELLE, Guislain ROSIER, Lucien SERPILLON, Jean-Louis SIMON, Damien TENRET, Pascal THERY, Daniel ZIMMERMAN, Monsieur ORI, Mesdames Corinne DEROO, Delphine AUBIN, Christine BASQUIN, Nicole DEMILLY, Marie-Sophie LESNE, Martine ROUX.

PERSONNEL ADMINISTRATIF : Mme JACQUETTE, comptable public, Mme PAMART, Messieurs BERTHELOOT et COBUT.

ONT PARTICIPE A LA PREMIERE REUNION DU 6 NOVEMBRE 2019

Messieurs Pierre HERBET, Alain POYART, Bernard LARZET, Daniel DAZIN, Michel DELVALLEE, Jean Claude FOVEZ, Daniel JOPEK, Philippe LETY, Jean-Luc PERAT, Daniel ZIMMERMAN, Mesdames Nicole DEMILLY, Zarah GHEZZOU, Colette WATREMEZ.

1° / COMITE DU 6 SEPTEMBRE 2019

Le compte rendu de la dernière réunion du 6 septembre est approuvé, aucune observation n'étant formulée.

2°/ RENFORCEMENT RESEAU A BOUSIES

Pour mener à bien les travaux de renforcement du réseau d'électricité, repris dans le sous-programme 2018 du FACE, la commune de Bousies a décidé de confier au Syndicat la maîtrise d'ouvrage des travaux réalisés conjointement et concernant le génie civil de télécommunications et d'éclairage public. Le Comité autorise, à l'unanimité, la signature de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage prévoyant le remboursement par la commune des frais sus-indiqués et estimés à la somme de 54.724,80€ TTC.

3°/ CONCESSION DU RESEAU D'ELECTRICITE : CONTRAT AVEC ENEDIS et EDF

Le Président rappelle le compte-rendu des réunions avec les concessionnaires et les membres du Bureau qui ont permis de présenter chaque volet du nouveau contrat de concession dont le modèle a été adopté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) et France Urbaine. Il propose d'en accepter les termes en précisant que :

- les signataires, à savoir ENEDIS et EDF resteront respectivement gestionnaires du réseau de distribution et fournisseur aux tarifs réglementés.

- la maîtrise d'ouvrage des travaux reste répartie entre le Syndicat et Enedis en différenciant les communes de catégorie urbaine (46) et de catégorie rurale (103).
- le SEAA assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux d'effacement et d'enfouissement de réseaux en basse tension (éligibilité à l'article 8).
- des programmes pluriannuels d'investissement (PPI) d'une durée de 4 ans seront réalisés par le concessionnaire et contrôlés par le syndicat (montant de 8M € sur la période 2020-2023).
- les redevances contractuelles dites R1 et R2 consolident les recettes du syndicat car elles augmentent sensiblement par rapport au contrat actuel.
- la contribution article 8 est pérennisée sur 3 ans (2020-2022) au niveau actuel et éventuellement majorée si le programme de travaux intègre au moins 50% de résorption de fils nus
- la lutte contre la précarité énergétique est maintenue par EDF alors qu'Enedis s'engage à développer l'insertion des énergies renouvelables.

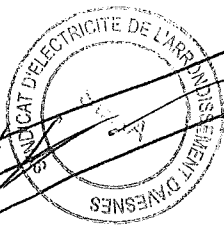
Après débat, le comité autorise, à l'unanimité, la signature du nouveau qui prendra effet au 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 30 ans.

Enfin il est précisé que conformément au décret n° 2015-1763 du 24 décembre 2015, Enedis ne remboursera plus la TVA sur les travaux réalisés dans le cadre du nouveau contrat. Ainsi celle-ci devrait être remboursée directement par le centre des finances publiques de Maubeuge. Financièrement l'impact sera nul pour le Syndicat mais la présentation du budget sera modifiée car la TVA deviendrait hors budget. Le comité donne son accord de principe sur une demande d'adhésion au régime de « l'option TVA » à adresser au centre des impôts accompagnée éventuellement d'une délibération du comité si nécessaire. Nous sommes donc dans l'attente d'une clarification par les services de la DGFiP sur ce sujet.

5°/ QUESTIONS DIVERSES :

- Modification des statuts : à ce jour la sous-préfecture a enregistré l'avis de 17 communes ; une relance va être adressée aux autres pour rappeler l'intérêt de délibérer avant le 24 décembre prochain.
- Travaux article 8 : le programme de travaux prévu en 2019 ne sera que très partiellement réalisé en fin d'année. Il apparaît que quelques communes n'aient pas saisi les caractères particuliers d'éligibilité et de financement. Un courrier co-signé par Enedis sera adressé à chaque membre pour rappel des conditions mais il sera probablement nécessaire d'augmenter l'année prochaine la subvention du syndicat de 20% à 40% pour être plus « attractif ».
- Contrat de flexibilité : en fin d'année dernière un contrat avait été signé entre le SEAA, la 3CA, Enedis et l'entreprise CANELIA permettant à cette dernière de bénéficier de tarifs préférentiels dès lors qu'elle accepte de réduire sa consommation durant des périodes pré-définies. Le bilan de cette première initiative n'est pas encore totalement établi, mais Enedis souhaite l'étendre sur le territoire du syndicat et va lancer une campagne d'information (information de dernière minute).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h.



Le Président
 Pierre HERBET